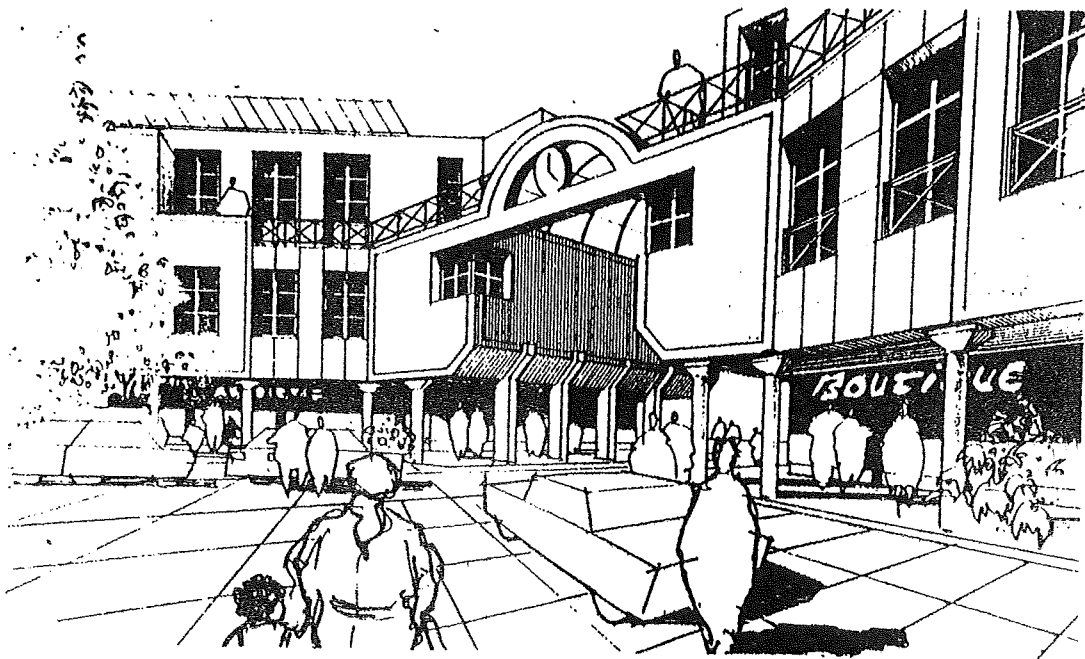


LE CONQUET

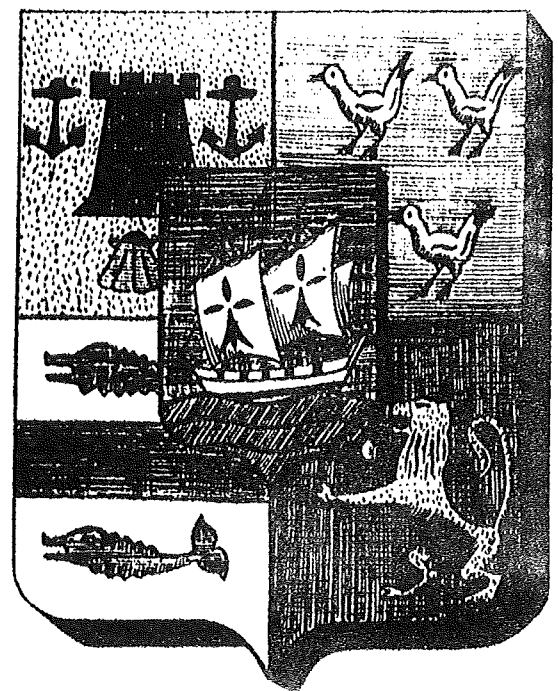
de Penzer... à Kermorvan

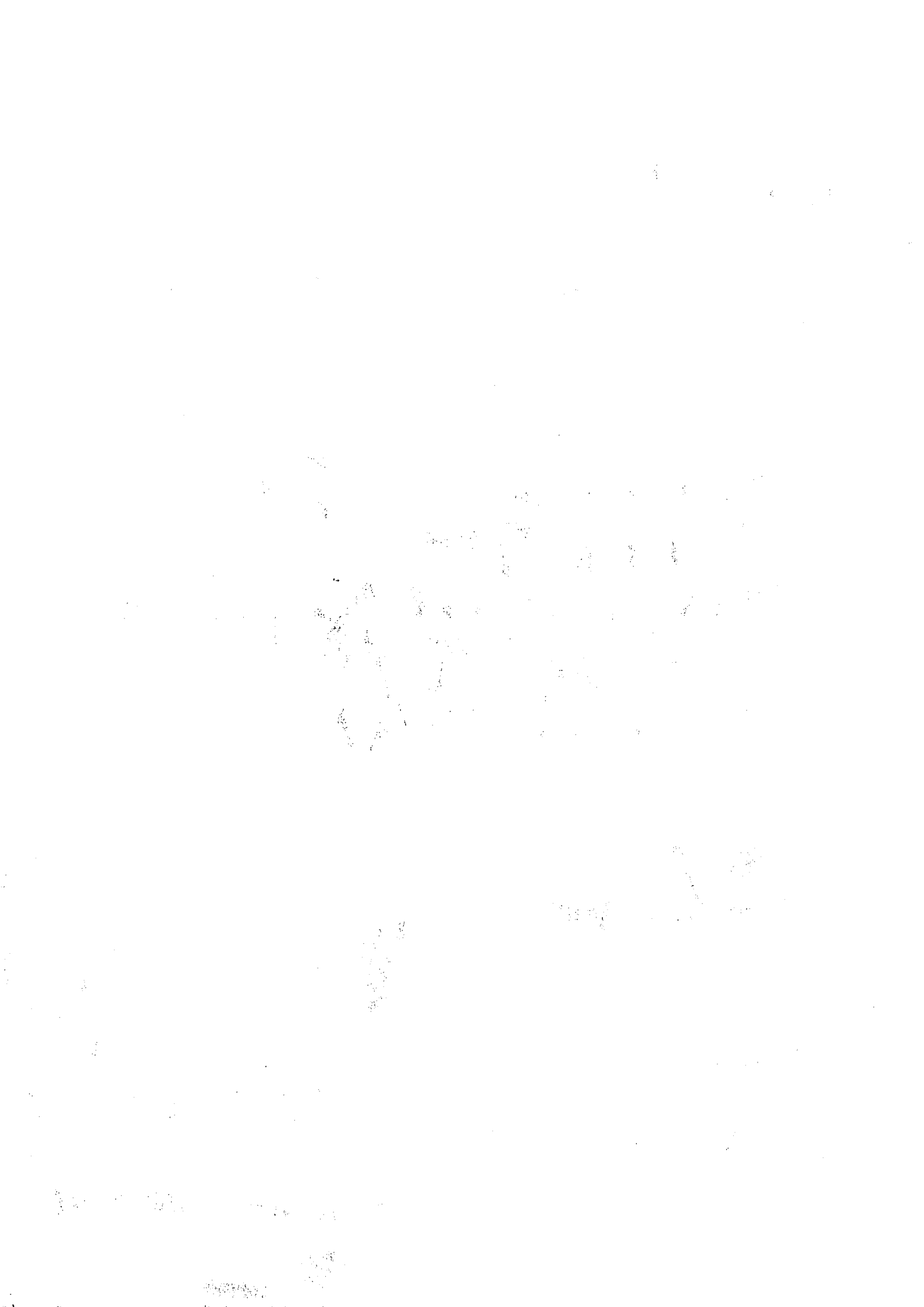


Bulletin Communal

N° 42

FEVRIER 88





LE MOT DU MAIRE

Une année se termine, une autre commence...

La crise que notre pays traverse depuis quelques années ne semble pas sur le point de se résorber.

Le krach boursier d'octobre dernier et l'instabilité monétaire qu'il a engendrée n'est pas fait pour rétablir la confiance et la sérénité. En France, les deux types d'élections (présidentielles et cantonales partielles) que nous allons connaître en avril et en octobre prochain vont à coup sûr paralyser les investissements et freiner la relance de l'Economie.

Les dotations de l'Etat qui permettent en partie le fonctionnement des collectivités locales -notre vie quotidienne- diminuent au fil des ans et sont loin d'atteindre le niveau de l'inflation. Il ne faudra donc compter que sur nous-mêmes, sur notre capacité à gérer ; il nous faudra dans ce contexte développer en priorité la solidarité à l'égard des plus démunis, des personnes sans travail, sans ressources, moralement atteintes... Si le nombre de demandeurs d'emplois qui oscillait jusqu'à présent entre 85 et 90 a sensiblement diminué, il reste encore à un niveau trop élevé : 71 (36 hommes et 35 femmes).

La solidarité doit donc être en ces temps difficiles l'élément fondamental de la vie de notre collectivité. Elle doit se manifester à tous les niveaux -individuel, associatif- et dans tous les domaines -familial, scolaire, professionnel- Elle doit balayer cette sorte d'ostracisme que l'on rencontre encore à certaines occasions. La solidarité d'autre part ne doit pas s'exercer dans un seul sens. Qui dit solidarité, dit partage. Et si nous partageons aussi la Responsabilité ? Mais trêve de pessimisme !

Qu'il me soit permis de remercier vivement tous ceux et celles (et ils sont nombreux) qui, par leur travail, leurs actions gratuites, leur dévouement permettent à notre Communauté de vivre et de vivre intensément.

Si l'année 1987 aura été par excellence au niveau communal l'année de la concertation, je ne doute pas que 1988 soit celle des réalisations. Des consultations d'entreprises ou de concepteurs partent actuellement dans toutes les directions, très bientôt nous serons en mesure de faire des choix décisifs pour l'avenir de notre commune et de ses habitants.

A tous les Conquétois et Conquétoises, je souhaite une excellente santé, une bonne et heureuse année ; avec une pensée particulière en direction de celles et ceux qui pour des raisons de travail, de santé ou autres sont enlevées à leur environnement habituel et éloignées de leur Centre de vie.

BLOAVEZ MAD et bon courage.

Le Maire,
J.F LE BORGNE

état civil



NAISSANCES

- 09/11/87 PAGE Gauthier François René, Le Mézou Milin Avel
15/12/87 CARIO Vincent Marie, Résidence Poul Conq
28/12/87 GUIGUE-JIMENES Benoît, 22 rue Clémenceau
08/01/88 LE GALL Bertrand, 6 rue Le Gonidec

DECES

- 07/11/87 CLEACH Désirée veuve QUEMENEUR, Route de la Corniche du Drellach, 73 ans
12/11/87 KERMAIDIC Yvonne Eulalie Marie veuve CALVEZ, 10 rue A. Guéprat, 77 ans
16/11/87 TRISCOS René Jean Joseph, rue J. Kennedy, 78 ans
18/11/87 BERNARD Jeanne Marie Renée épouse BRIAND, 7 rue L. Jourden, 58 ans
23/11/87 TANGUY Noël, 6 allée des Violettes à PLOUZANE, 39 ans
24/11/87 GAHAGNON Hamon François Marie, Lochrist, 63 ans
16/12/87 LANNUZEL François Marie, 19 rue R. Schuman, 66 ans
31/12/87 QUELLEC Yves Marie, Kervouroc, 68 ans
16/01/88 COGNAT Lucienne Cécile veuve OFFELMAN, Kérangoff, 84 ans
18/01/88 HEBERT Paul, Place de Brest, 68 ans
21/01/88 PALLIER Marie Florentine épouse FLOCH, Kérangoff, 64 ans
22/01/88 LE DREVES Joseph Nicolas, 13 rue Clémenceau, 53 ans

PERMIS DE CONSTRUIRE

- 09/11/87 ARZEL Prosper 69 rue de Guilers à BREST, Châlet démontable
09/11/87 CUDENNEC Armand 2 rue du Bilou, Extension Résidence Principale
09/11/87 GAEC LE RU Kérinou, Hangar et Porcherie
02/12/87 LE BORGNE Patrick BERNUGAT Marie-Claudine, 41 rue Robert Schuman, Résidence Principale
03/12/87 MAZE Hervé 25 rue Aristide Lucas, Garage
17/12/87 GUIZIOU Charles 7 rue Georges Hamon à BREST, Abri Jardin
18/12/87 LE BORGNE Henri 11 rue J. Kennedy, Résidence Principale
24/12/87 Commune du Conquet Place Ch. MINGUY, Centre Familial de vacances



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 1987

Budget Supplémentaire 1987 :

Le budget supplémentaire s'équilibre à 202 974F en fonctionnement et à 91 815F en investissement. Il est voté à l'unanimité.

Garantie d'Emprunt Foyer d'Armor :

Le Conseil donne son accord pour garantir un emprunt de 640 000F contracté par le Foyer d'Armor pour acquérir le terrain nécessaire à l'implantation de 17 logements collectifs.

En revanche pour l'emprunt de 4 200 000F destiné à la construction du bâtiment, le Conseil décide de ne garantir que 20% de la somme.

Prime Informatique :

Par 15 oui et 2 non, le Conseil décide d'accorder une prime de 416 F par mois aux agents chargés de l'informatique.

Modification du tableau des effectifs :

Le Conseil crée un poste d'agent de bureau dactylographe. Trois agents de service travaillant à la cantine sont nommés au poste d'aide-ouvrier professionnel.

Embauche d'un TUC :

Le Conseil décide d'embaucher un TUC pour différents travaux d'utilité publique.

Cessions de terrains :

Dans le cadre de l'aménagement de la rue de Béniguet, la commune rétrocède un délaissé de 130 m² à Mr Jean-Michel LE GALL et un second de 34 m² à Mr et Mme LE VEN Jean-Luc.

Village de vacances :

Monsieur Le Maire informe le Conseil que la Fédération Bretonne des Caisses d'Allocations Familiales a accordé une subvention d'un Million de Francs et un emprunt du même montant pour la construction d'un village de vacances dans le parc de Beauséjour.

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 1987

Contrat UCEL :

Monsieur Le Maire donne lecture d'une proposition de convention avec l'UCEL (Union Coopérative des Equipements de Loisirs). Cet organisme, contre une rémunération forfaitaire de 120 000F assurera le montage des différents dossiers de financements et de subventions concernant le village de vacances de Beauséjour. Par 15 oui et 2 non, Monsieur Le Maire est autorisé à signer le contrat.

Choix de l'Architecte :

Par 7 voix contre 4 à Mr BOCLE et 6 blancs, le cabinet Chateigner de Nantes est retenu sur proposition de l'A.L.P.R.E.M.A.B.

Le module de gîte en bois "Alizé-Mistral" est retenu par 10 voix contre 7 blancs.

Hôtel des Postes

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la SEMAEB.

Le Conseil décide à l'unanimité de confier à la SEMAEB les études et la réalisation de la nouvelle poste.

PLANNING COLLECTE FERRAILLE ET OBJETS ENCOMBRANTS

A N N E E

1 9 8 8

- 3 Mars

- 21 Avril

- 9 Juin

- 22 Septembre

- 27 Octobre

- 24 Novembre

\$

VIE ASSOCIATIVE



CLUB DES MOUETTES

Quoique étant en période hivernale, le club est toujours aussi animé. Après une grande sortie effectuée au mois d'octobre, qui nous a mené à Huelgoat, où nous avons eu un aperçu des dégats causés par la tempête, ensuite vers Plestin-les-Grèves et la côte de granit rose, arrêt à Ploumanach où ceux qui le désiraient ont pu se recueillir sur la tombe de Thierry LE LURON, nos sorties sont plus courtes.

En novembre, le Comité Cantonal a organisé un repas en commun à Saint Renan, suivi d'un après-midi variétés. Une chanteuse brestoïse, accompagnée d'un accordéoniste, nous a interprété des chansons d'Edith PIAF. Puis, en décembre, organisé encore par le Comité Cantonal, un thé dansant à Saint Renan toujours. Ainsi se termine l'année. Bonjour 1988. Bonne Année à tous...



CLUB des STERNES

Au nom de l'Equipe du CLUB DES STERNES, je me permets de vous présenter mes voeux les meilleurs pour l'année 1988.

Je vous remercie d'autre part d'être venu nous encourager au spectacle du 19/12/1987, qui représentait un travail de bénévoles échelonné sur un an. Je sais que la représentation vous a plu et cela est pour nous notre plus belle satisfaction.

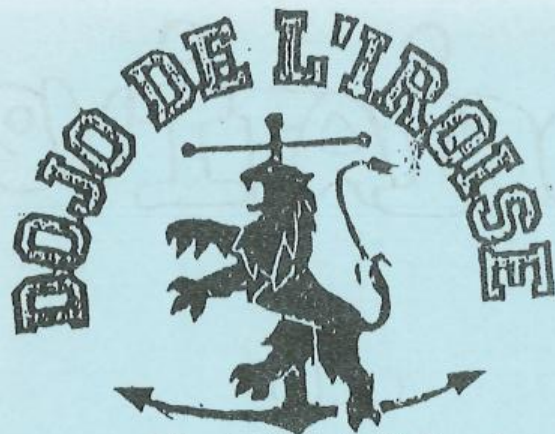
Les cours de danses continuent et les enfants préparent une mini représentation pour Juin 1988, qui se clôturera par un goûter.

Ce spectacle sera pour tous ceux qui voudront y assister et durera environ une heure. Les parents pourront se rendre compte du travail de leurs enfants. Il s'agira de danse mais incluse dans une petite pièce de théâtre.

Je ne vous en dis pas plus, vous découvrirez le tout à la fin de l'année scolaire.

Je renouvelle mes voeux les plus sincères pour cette année.

La Présidente,
P. RAYNAL



Pour la 2ème année consécutive le Dojo de l'Iroise organisait le 1er tour du challenge réservé aux benjamins.

Etaient invités les clubs de Plouvorn, Lannilis, Ploudalmézeau. Le Conquet s'est très bien comporté ; qu'on en juge par les résultats ci-dessous !

Nés en 79 - de 28 Kg : 1er VAILLANT Christophe LE CONQUET

2ème BELLE Nicolas LE CONQUET

3ème LE BARS Cécile LE CONQUET

Nés en 78 - de 36 Kg : 1er PETOT Emeric LE CONQUET

2ème TERRIER Lionnel PLOUVORN

3ème HAMON Mélanie PLOUVORN

Nés en 77-78 - de 32 Kg :

1er MARIN Marjolène PLOUDALMEZEAU

2ème LE BRIS Gwenn LE CONQUET

3ème LE BRIS Erwann LE CONQUET

Nés en 77 - de 40 Kg : 1er APPRIOU Erwann LE CONQUET

2ème CAUDAN Marc PLOUDALMEZEAU

3ème SALIOU Anthony LANNILIS

Nés en 76 - de 36 Kg : 1er CHAPALAIN Anthony LE CONQUET

2ème LELGUEN Tanguy PLOUDALMEZEAU

3ème LE DEN Raphaël LANNILIS

Nés en 76 - de 40 Kg : 1er MARIN Fabienne PLOUDALMEZEAU

2ème MESGUEN Loïc PLOUVORN

3ème GELEBART Sébastien LE CONQUET

Nés en 75-76 - de 48 Kg :

1er THEPAUT David LANNILIS

2ème MADEC Philippe LE CONQUET

3ème BOSSARD Philippe LE CONQUET

Nés en 75-76 - de 36 Kg :

1er KOENIG Frédéric LE CONQUET

2ème DARE Pierre-Yves LANNILIS

3ème ABIVEN Loïc PLOUVORN

Nés en 75 - de 44 Kg : 1er DELCOURT Grégory LE CONQUET

2ème COAT Christophe PLOUVORN

3ème FLOCH Julien PLOUVORN

50 Judokas se sont mesurés tout au long de cette première journée.

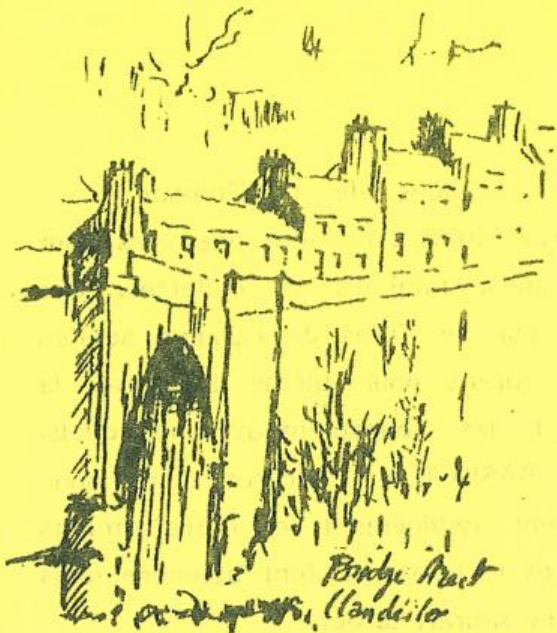
Le deuxième tour aura lieu à PLOUVORN courant MARS.

COUPE AU SOL DU FINISTERE

Bon comportement de Yann MENGUY qui se place à la 2ème place de cette compétition.

Toutes ces compétitions seront très profitables pour les championnats du Finistère qui auront lieu à partir du mois de mai.





- COMITÉ de JUMELAGE - LE CONQUET - LLANDEILO

L'Assemblée Générale du Comité de Jumelage a eu lieu le 4 décembre à la salle polyvalente. Georges TREBAOL a fait le compte-rendu des activités qui se sont déroulées au long de l'année. :

- Venue du Comité Gallois au mois de mai,
- Echanges des enfants pendant les vacances d'été,
- Bal le 18 juillet,
- Visite de la Chorale "CORMEIBION DINEFWR"

du 3 au 7 septembre. Elle a donné un récital à l'église de Lannilis, puis un autre à l'église du Conquet. Le secrétaire de cette chorale, Monsieur Eirydd THOMAS, est décédé quelques temps après sa visite au Conquet, lors d'un récital. Il fut le premier Président du Comité Gallois. Nous garderons le souvenir d'un homme d'une extrême gentillesse et d'une grande simplicité.

Suite à cette Assemblée Générale, le bureau a été renouvelé :

Président d'honneur : **Marcel LE BARS**

Présidente : **Alice MAREC**

1er Vice-Président : **Alexis AUFFRET**

2ème Vice-Président : **Joëlle LE POLLES**

Secrétaire : **Jacqueline DANIEL**

Secrétaire Adjointe : **Jocelyne CASTEL**

Trésorier : **Raymond JEGUN**

Trésorier Adjoint : **Jean-François LE ROY**

Cette année nous fêterons le 8ème anniversaire du jumelage à Llandeilo du 11 au 16 mai.

Des artistes du Conquet et des communes avoisinantes participeront à ce voyage. Ce sera l'occasion pour eux d'exposer leurs toiles.

Des cours d'anglais ont lieu tous les mardis soir à la salle de la mairie :

- 19h45 à 20h45 Cours débutants

- 21h00 à 22h00 Cours de perfectionnement.

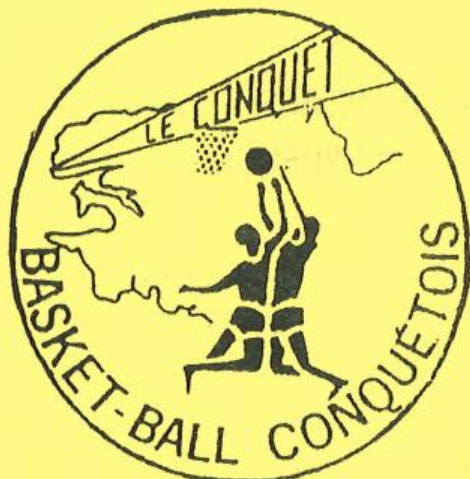
Une participation de 300,00 Frs est demandée pour la durée des cours.

Communication de Madame THOMAS de Llandeilo

Après le décès brutal de mon mari Eirydd lors d'un concert donné par la chorale de Llandeilo, je remercie très sincèrement tous les amis du Conquet qui, par lettre, téléphone ou télégramme m'ont assuré de leur profonde sympathie et de leurs regrets pendant cette épreuve.

Je remercie tout spécialement Monsieur le Maire du Conquet et les membres du Comité de jumelage qui firent le voyage pour assister aux obsèques.

Eira THOMAS



Durant les vacances de la Toussaint et de Noël deux stages internes ont été organisés pour les poussines, benjamines, minimes et cadettes. Ces stages furent animés par les filles de l'équipe seniors et des cadettes, ils eurent pour thème l'adresse, la condition physique et les fondamentaux individuels.

L'école de BASKET du mercredi fonctionne très bien. En effet, cette année, 13 filles suivent assiduellement les entraînements et les matchs du samedi après-midi. Cependant les résultats se font attendre mais l'ambiance est au beau fixe et la première victoire ne saurait tarder.

Les minimes et les cadettes eurent de bons résultats avant Noël puisqu'elles finirent seconde de leur groupe respectif et elles essayeront de jouer la première place puisqu'un nouveau championnat redémarre en Janvier. A ce sujet l'équipe cadette devrait récupérer ses blessés car l'effectif est une fois de plus au plus juste.

L'équipe seniors garçons a enfin trouvé un manager, Katie a en effet accepté de tenir ce rôle très important et pas facile tous les jours. Quatrième à la fin des matchs aller, les gars ne devront pas relâcher leurs efforts pour finir à cette place au mois d'avril.

Les seniors filles après un début de championnat des plus difficile : 3 défaites en 3 matchs, viennent de remporter leur dixième victoire consécutive ce qui leur permet de se retrouver troisième au classement. L'adaptation des jeunes cadettes et des nouvelles se fait petit à petit mais la cohésion n'est pas encore parfaite et il y a souvent des baisses de régime pendant les matchs. Il faudra continuer à travailler beaucoup à l'entraînement pour espérer finir à cette place à Pâques.

Pâques qui verra l'équipe seniors filles se déplacer du 1 au 10 avril à SLIGO (Irlande) pour y disputer 3 matchs.

Bonne Année 1988 à tous !



LA RUCHE



La Ruche est en pleine activité depuis octobre. Chaque mardi, une quarantaine d'adhérentes se retrouvent pour la confection de divers objets.

Ce trimestre nous avons programmé : jogging enfant et adulte, abat-jour en papier de riz, serre, toise et descente de lit enfant.

Le samedi 6 février, à partir de 20 heures, à la salle polyvalente, un buffet campagnard réunira toutes les personnes inscrites au club, ainsi que leur conjoint, dans une ambiance chaleureuse.

Pour faciliter la préparation de cette soirée il est nécessaire de s'inscrire au club le mardi 2 février au plus tard.

Toutes personnes désirant s'inscrire à la Ruche seront les bienvenues.



S'appliquer à être un Homme de bonne volonté, jamais découragé, le moins pesant possible, toujours prêt à donner et à recevoir, à échanger dans la qualité, tels sont les vœux que voudraient formuler les scouts pour cette nouvelle année.

Après plusieurs agitations au sein de l'association du fait du changement de responsable, le groupe retrouve sa sérénité et se lance déjà dans des projets plus ou moins importants.

LES LOUVETEAUX, avec un effectif de plus en plus grandissant, vont améliorer la structure de leur local afin de vivre vraiment dans de bonnes conditions. Un thème de jeux a permis aux jeunes de s'intéresser à la préhistoire. Chacun apportant des documents, les jeux ont été très réussis mais ont surtout favorisé le sens de la découverte, de la responsabilité. N'oublions pas que le jeu amène les jeunes à se préparer à la vie souvent cruelle de l'adulte. Non pas que l'on veuille les faire grandir plus vite, mais les aider à devenir acteur dans leur développement.

LES MOUSSES ont eu beaucoup de peine à commencer leurs activités. Aujourd'hui c'est bien parti, mais nous recherchons des personnes pour aider l'encadrement. L'appel que nous lançons est un appel pressant car les adultes en place ont besoin de votre soutien. Merci de répondre.

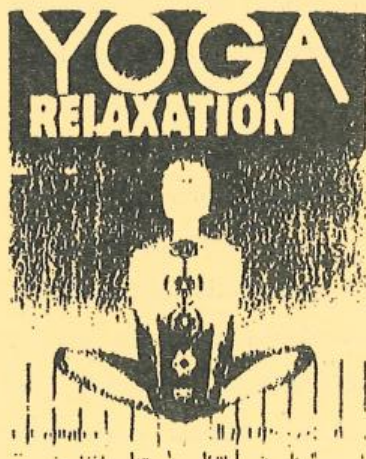
LES MARINS, quant à eux, après avoir vécu les aventures du Maroc, préparent l'accueil des jeunes pour cet été. Comme les deux dernières années, nous allons recevoir des scouts de toutes les régions, mais seulement durant le mois de Juillet. Pour cela, ces jeunes vont préparer leur examen de "patron" (examen de voile et de navigation) avec Monsieur QUEMENER.

Enfin LES COMPAGNONS après deux étés passés au Conquet pour accueillir les jeunes au fort, partent au Sénégal tout le mois d'Août. Ils y vont dans un but humanitaire puisque plusieurs contacts ont permis de définir le travail qui serait à faire. Comme pour les marins l'année dernière, ils achemineront des médicaments. A ce propos, si vous en avez, ne les jetez pas, apportez les soit au presbytère, soit chez M et Mme TESSON. Sur place ils vont aider le personnel hospitalier du pays pour un travail de prévention sanitaire, des contacts ont été pris avec une mission qui se trouve au fond du pays. Là le travail reste à préciser. Nous espérons que vous ne manquerez pas de les encourager, financièrement ou moralement. Merci de votre générosité.

Les adultes, responsables des jeunes, vont partir pour une semaine à la montagne dans les Alpes, pour travailler la proposition du mouvement avec ses finalités. Le projet pédagogique de l'association demande toujours à ce qu'il soit bien expliqué, ainsi les jeunes sentent mieux le pourquoi d'une telle association.

Ce sera une semaine de détente mais aussi une semaine de travail assez intensif.

Pour terminer, nous voudrions remercier toutes les personnes qui nous ont aidés tout au long de l'année écoulée. L'association sans vous ne pourrait pas vivre, soyez assurés de notre sympathie et surtout si vous voulez nous rejoindre, faites nous signe.



Un cours de Yoga s'ouvre au Conquet tous les jeudis matins à 10 heures dans un local de la salle omnisport.

Qu'est-ce que le Yoga ?

C'est une discipline millénaire qui vise à l'équilibre de l'être humain.

Le Yoga que nous pratiquons est le Hatha-Yoga, plus adapté aux occidentaux. Il a pour bases les postures ou Asanas, le contrôle du souffle et exercices respiratoires ou Prânayama, ainsi qu'une attitude mentale adaptée à ces deux points clés, faite de concentration ou plutôt d'attention au travail corporel.

Les postures, très variées, maintiennent ou redonnent tonus et souplesse musculaire, souplesse des articulations et de la colonne vertébrale, véritable "arbre de vie", activent les principaux centres énergétiques.

Le Prânayama permet d'emmagasiner l'énergie dans les centres nerveux ou châkras, dynamise et détend selon le but recherché ou l'exigence immédiate du corps.

Enfin, une attitude particulière de l'esprit est requise : il s'agit de se mettre à l'écoute de notre univers corporel, qui recèle un potentiel énergétique immense, et de l'utiliser à bon escient.

Les cours pourront être modulés en fonction de l'âge et des possibilités de chacun. Un cours de Yoga n'est pas un cours de gymnastique standardisé mais doit être adapté aux besoins et possibilités de chaque adepte.

Il est préférable de travailler par petits groupes, si toutefois le nombre d'adeptes s'avère élevé, il sera possible d'assurer plusieurs cours dans la journée dans la mesure où le permettent les possibilités d'occupation de la salle.

Pour tous renseignements s'adresser à :

Monsieur Pierre CAPDEVILLE

Professeur de YOGA

2 Impasse du Couédic

29290 SAINT RENAN



NOËL

NOËL

Différentes activités ont marqué cette fin d'année 87 à l'école ...

Les élèves de 7^e et 8^e ont découvert le port militaire de BREST, grâce à la visite qu'ils ont effectuée sur la Corvette "Le Primauguet".

Dans un autre domaine, les élèves du CM et CE2 ont assisté à un documentaire sur la vie des loups au CANADA; cette nature sauvage a enchanté les enfants.

NOËL : Le 15 décembre, une célébration a réuni tous les jeunes de la paroisse à l'église.

Le 15 décembre, le "Père Noël" est venu à l'école maternelle avec sa hotte pleine de cadeaux. Les petits l'attendaient impatiemment et l'ont accueilli par des chants ...

... Le 18 décembre, après une séance de dessins animés, les primaires ont eu l'agréable surprise de voir arriver aussi dans leur classe, le Père Noël, qui leur a apporté quelques chocolats.

En ce début d'année, un spectacle de marionnettes a émerveillé les enfants et les a emportés dans un univers de rêve et de poésie.

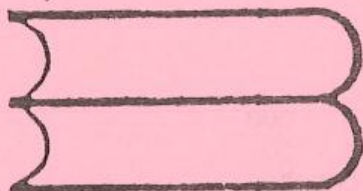
TRAVAUX : Chantier permanent ... Tous les samedis, à 9 h, des bénévoles s'affairent aux travaux dans le grenier. Les parents d'élèves ont été sollicités, mais toutes les personnes souhaitant nous aider seront les bienvenues ...

INSCRIPTIONS : Il nous faut déjà préparer la prochaine rentrée ...

Il serait bon de signaler, dès à présent, les enfants devant fréquenter l'école au cours de l'année 88-89. Les inscriptions se font de préférence après la classe (tout enfant peut être inscrit dès qu'il a 2 ans). Apporter une fiche individuelle d'état-civil de l'enfant et son carnet de santé (vaccinations).



a la



ibliothèque pour tous

10 rue Lieutenant Jourden - LE CONQUET

Les bibliothécaires vous adressent leurs meilleurs voeux pour 1988 et comme l'année dernière sont heureuses de pouvoir vous accueillir à la Bibliothèque aux heures d'ouverture ci-dessous :

Mercredi] 10 h 30 - 11 h 30
Jeudi	
Samedi	

L'abonnement annuel s'élève à 35 Frs par famille (valable pour toute la France).

Le prêt du livre est de 3,50 Frs pour 1 mois.

Le prêt de la nouveauté est : Prix Achat, pour 15 jours

20

Nous avons le plaisir d'informer les lecteurs que nous venons de recevoir les nouveautés suivantes :

Pour les ADULTES

Auteurs

BEN JELLOUM (Tahar)

YA DING

MERLE Robert

PEISSEL Michel

PHILIPPE Anne

Titres

La nuit sacrée (Prix Goncourt 1987)

Le Sorgho rouge

L'Idole

La Tibétaine

Le regard de Vincent

et plusieurs livres plus anciens, en provenance du Centre Départemental.

Pour les Enfants

Auteurs

DERIB et JOB

LAVERDURE

CHARLIER

TIBET

Pour les 12 - 14 ans

THIES

Titres

Yakari - Les Seigneurs des Plaines

La Maison de Bruges

La jeunesse de Blueberry - Terreur sur le Kansas

Ric Hochet contre Sherlock

Été brûlant à Mexico (les maîtres de l'Aventure)

Nous sommes toujours à votre disposition pour vous faire visiter la Bibliothèque et vous faire découvrir les joies de la lecture.



AVIS À LA POPULATION!

REPURGATION

La Mairie fait savoir que les caisses de marée ou les récipients métalliques divers ne doivent pas servir de poubelles. Les ordures devront être déposées dans des poubelles plastique fermées, vendues dans le commerce à des prix modiques.

Les ouvriers du service de répurgation se plaignent d'être obligés de manipuler des récipients divers ne convenant pas à usage de poubelles qui sont souvent trop lourds, blessants et contraires aux règlements d'hygiène.

PASSERELLE DU CROAË

La Mairie rappelle que la manoeuvre de la passerelle du Croaë doit faire l'objet d'une demande en Mairie. La réparation de cette passerelle s'est élevée à un montant trop important pour que dorénavant un certain nombre de précautions soient prises lors de l'ouverture et la fermeture.

Samedi 23, des plaisanciers ou pêcheurs professionnels se sont permis d'ouvrir la passerelle sans tenir compte du câble électrique accroché à la rambade, au risque de causer un accident grave. Il a fallu appeler d'urgence un ouvrier pour effectuer la réparation.

COMMUNIQUE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE BREST

La Caisse d'Allocations Familiales de BREST informe ses allocataires que le hall d'accueil de la rue Portzmoguer, le point d'accueil de MORLAIX et les points d'accueil périodiques seront fermés et la réponse téléphonique interrompue jusqu'à fin février.

Cette mesure rigoureuse, mais indispensable, est due à la nécessité de résorber les retards nés du changement de traitement informatique.

La Caisse remercie les allocataires de leur compréhension face à ces perturbations et les invite à ne pas se déplacer, ni téléphoner, mais à adresser par courrier toutes demandes d'imprimés ou réponses à l'adresse suivante :

C.A.F de BREST - 29602 BREST CEDEX

Il est rappelé aux habitants du Conquet que les carcasses de voitures sont interdites sur le territoire de la commune.

Les propriétaires concernés sont priés de se mettre en règle.

Les salles de Réunion de la salle de sports sont en rénovation. La durée des travaux sera d'un mois et demi.

A l'avenir ces salles seront fermées par clefs spéciales. Ces clefs ne seront délivrées que le jour même de la réunion et devront être remises en Mairie dès le lendemain matin par le responsable de la réunion. Les dégradations constatées seront à la charge de l'association responsable.

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

La S.A Le Foyer d'Armor, Maître d'ouvrage de l'opération du centre bourg - Appartements T2 . T3 . T4 . T5 dont certains en duplex + la possibilité de surfaces commerciales

VOUS INFORME : des heures d'ouverture des bureaux à BREST

- du lundi au samedi midi de 9h à 12h et de 14h à 19h
au 13 rue Védrines. Tél. : 98.45.24.46 ;

et de l'ouverture d'une permanence tous les jeudis après-midi de 14h30 à 17h15 à la Mairie du CONQUET.

Pour tous renseignements :

- Présentation du projet
- Consultation des plans d'appartements
- Plan de financement
- Prêt jeune ménage se munir de l'avis d'imposition 86

Réservez dès maintenant. Livraison dernier trimestre 1988.



Services Nationaux

LAISSEZ PASSER LE COURANT

ELAGUEZ VOS ARBRES

La majorité des coupures de courant intervenues lors de la dernière tempête étaient dues à des chutes d'arbres ou de branches sur les réseaux.

Pour votre sécurité d'alimentation en électricité et votre propre sécurité, évitez que vos arbres ne viennent en contact avec les lignes électriques.

C'EST BIEN CONNU ! MIEUX VAUT PREVENIR QUE GUERIR.

Pour tous renseignements :

EDF IROISE SAINT-RENAN
Tél : 98 84 28 84

1885-1899, LES MORTS MYSTERIEUSES DE L'HOTEL DE BRETAGNE

Ancien gardien de batteries, condamné pour vol par un tribunal militaire en 1862, Louis Désiré Besson est au début des années 1880, aubergiste, tenancier de l'Hôtel de Bretagne au Conquet...

Juillet 1885, un évènement secoue notre petite ville : un maquignon normand en pension à l'Hôtel de Bretagne a disparu et avec lui une forte somme d'argent. La rumeur publique accuse tout simplement Besson d'avoir assassiné son client pour le voler et ensuite de s'être débarrassé du corps. La maréchaussée de St Renan fait une enquête qui ne donne rien, l'affaire est vite oubliée.

Quand...le 5 mai 1887, Jérôme Leizour, cultivateur à Kerdonniou, découvre par hasard dans une petite garenne en bordure du chemin conduisant de la grande route à sa ferme, des restes humains portant encore la célèbre blouse des marchands de bestiaux. La gendarmerie reconnaît le squelette comme celui de Eugène Emeric Le Hoult, surnommé Courval, 53ans, né à Sap (canton de Vimoutiers dans l'Orne) et y demeurant et disparu du Conquet le 12 juillet 1885. L'examen de la dépouille ne fournit aucun indice au médecin légiste, Le Hoult est inhumé au cimetière de Plougonvelin. On se borne à constater que la sacoche contenant 2000 francs qui aurait dû accompagner le corps, a disparu .

Les années passent, Besson en 1896 fait de grands travaux et agrandit son hôtel en le reconstruisant en partie, puis les affaires étant prospères, il acquiert en 1898 l'Hôtel Ste Barbe et des terrains y attenants...

1899, 12 juillet, dans le journal LE FINISTERE : gros titre....

"LE CONQUET, EST-CE UN CRIME ?"...

"Le parquet de Brest a fait la semaine dernière une descente au Conquet sur la demande du Maire. La dame Besson, femme du propriétaire de l'Hôtel de Bretagne était décédée dans des conditions qui avaient paru singulières. Son mari avait averti le Maire qu'il l'avait trouvée pendue. Le médecin avait constaté lui , qu'il l'avait trouvée couchée sur le lit, attachée à un porte-manteaux voisin. Des ecchymoses nombreuses ayant été découvertes sur le cadavre, le Parquet a fait mettre au secret le mari de la défunte..." et le journaliste d'ajouter : "Mais l'affaire se complique encore, on conte en effet qu'en 1885, un riche maquignon normand disparut au cours d'une nuit passée à l'Hôtel de Bretagne... On explique le meurtre de sa femme très expansive quand elle avait bu, par le désir de la faire taire à tout jamais sur cet ancien crime..."

Louis Besson est conduit en prison à Brest, les enquêteurs interrogent la maisonnée et voici ce que raconte Jezequel, domestique et homme à tout faire de l'hôtel: Le mercredi 5 juillet vers 1 heure de l'après-midi, la femme Besson se trouvait encore sous l'empire de la boisson, une querelle s'éleva entre elle et son mari, celui-ci lui dit : "tu ne mérites pas d'abri, vermine! la mer serait ta place!" et il ajouta qu'il regrettait de ne pas avoir son revolver.. Jules Besson, le fils, monta alors sa mère au premier étage, dans la chambre où il l'enferma comme on avait l'habitude de le faire quand elle était ivre. Besson voulut suivre sa femme mais le domestique l'en empêcha avec l'aide de la cuisinière. Changeant de comportement l'aubergiste dit alors à son fils : porte lui donc cette bouteille de cognac et qu'elle en crève au moins !... Vers 2 heures moins 20, Besson prit la clé de la chambre de sa femme et s'y rendit. Un instant après qu'il y eut pénétré, on entendit au rez-de-chaussée un bruit lourd comme la chute d'un corps... Besson redescendit puis on le vit aller à la cave (où l'on a trouvé depuis un rouleau de corde entamé).... Puis il remonta une seconde fois à l'étage où il resta environ 8 minutes.

Revenu dans la salle de l'hôtel il s'y tint environ une heure, puis retourna pour la troisième fois au premier étage...On l'entendit ouvrir la porte de la chambre puis presque aussitôt il se mit à crier : "Jean Marie, Jean Marie ! venez vite !". Jezequel se doutant bien qu'un malheur était arrivé, ne voulut pas monter sans la cuisinière...Rejoignant leur patron, dans le cabinet noir attenant à la chambre, ils aperçurent le cadavre de la femme, le dos tourné vers la porte, la tête un peu renversée en arrière était retenue par une corde dont une extrémité passait sous le menton sans faire le tour du cou, et dont l'autre bout s'enroulait à un portemanteaux au-dessus du lit. Besson coupa alors la corde, le corps retomba sur le lit et disent nos deux témoins, il prit alors l'attitude d'un homme vraiment peiné.

Le docteur Pethiot, adjoint-Maire appelé pour constater le décès, eut aussitôt la conviction que la femme Besson venait d'être tuée par une main étrangère et il fit appel au médecin légiste. Celui-ci arriva bientôt de Brest et affirma après autopsie que la mort était due à une asphyxie mais que celle-ci ne pouvait avoir pour cause la strangulation par corde, cette dernière n'ayant laissé sur le cou qu'un court sillon peu profond. De plus, élément d'une importance capitale et détruisant le début de la déposition des domestiques : il n'y avait aucune trace d'alcool dans l'estomac de la victime.

C'est alors que les gendarmes arrêtent Louis Besson . Il va comparaître devant les Assises du Finistère à Quimper le 5 janvier 1900. A l'ouverture de l'audience un journaliste qui suit le procès, absolument persuadé de la culpabilité de l'hôtelier, note cette scène qu'il dit touchante : les enfants Besson, Jules et Paul, se précipitent sur leur père qui les étreint avec effusion en disant " Mes pauvres enfants, mes pauvres enfants !", ils pleuraient tous les trois et gémissaient, les enfants répétaient : "Pauvre père...", l'aîné se trouvant mal s'est évanoui.

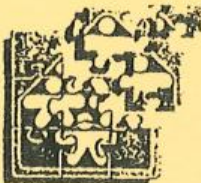
L'interrogatoire a commencé, Besson nie toutes les charges dont on l'accable, il soutient sans faiblir que sa femme s'est suicidée comme elle avait déjà maintes fois tenté de le faire... Trois médecins viennent à la barre, deux déposent dans le sens du meurtre, le troisième affirme qu'il peut s'agir d'un suicide, cette conviction du docteur Bremaud, suivie de la plaidoirie de Maître Maurer avocat de Besson, emporte la décision des Jurés. A la stupeur du journaliste qui a suivi l'enquête et le procès, Besson est acquitté et libre, il descend du banc des accusés tout en larmes et s'écrie "Je suis innocent !" ; il quitte le tribunal soutenu par ses enfants, la disparition du maquignon semble ne pas avoir été évoquée dans les débats.

=====
Louis Besson a 64ans, il laisse la direction des hôtels à son fils Paul-François. Ce dernier épouse quelques semaines après le procès une voisine : Marie Roué, la fille du boulanger de la Grand-Rue, âgée d'à peine 16ans. Le malheur va frapper rapidement le jeune couple car dans la nuit du 17 au 18 octobre 1903, Paul-François meurt brutalement. Voici donc Marie Roué, veuve Besson , à 19ans maîtresse des deux hôtels de Bretagne et de Ste Barbe. Elle le restera jusqu'en 1910, année où la mort vient la cueillir dans sa 26e année. L'hôtel de Bretagne sera alors repris par la famille Le Bars.

=====
Quant à l'enigme de la mort du maquignon, elle n'est à ce jour et à ma connaissance, toujours pas élucidée...

***** ***** *****
Sources : Etat-Civil Le Conquet et Plougonvelin
Recensements Le Conquet, archives Mairie
Articles de presse divers, rapport d'Assises
Journal Le Finistère.

J.P CLOCHON .Janvier 1988.



OPÉRATION PROGRAMMÉE

DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

PACT-ARIM Pour tous renseignements : 114 bis, rue J. Jaurès - Tél. 90.44.85.76

LE CONQUET les jeudis 14 et 28 Janvier de 10 h 00 à 12 h 00

Permanences : LE CONQUET les jeudis 11 et 25 Février de 10 h 00 à 12 h 00

LE CONQUET les jeudis 10 et 24 mars de 10 h 00 à 12 h 00

(Mairie)

LES AIDES FINANCIÈRES en O.P.A.H.

Vous êtes PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

La prime à l'amélioration de l'habitat vous sera accordée si vous décidez de faire des travaux de mise au confort ou d'entretien, sous certaines conditions :

- * le logement que vous occupez à titre principal doit avoir plus de 20 ans.
- * Vos revenus nets imposables ne doivent pas dépasser un certain plafond.

Exemple :

- * 44 000 F environ pour un couple sans enfant, si l'un deux travaille,
- * 54 600 F pour le même couple, si les deux travaillent,
- * 70 820 F pour une famille de 5 personnes et un salaire (ressources prises en compte : année 85 jusqu'au 31.12.87).

- * Nature des travaux à réaliser : installation d'un ou plusieurs éléments de confort manquants : WC intérieurs, chauffage central ou installation sanitaire. Mais il peut également s'agir de travaux de couverture, de raccordement à l'égout, etc...

La subvention possible sera de 17 500 F ou de 25 % du montant des travaux, sans jamais dépasser la somme précitée. Des mises aux normes partielles sont possibles. Dans ce cas, des primes forfaitaires seront octroyées. 1 700 F pour des WC, 4 600 F pour une salle de bains, 885 F pour une fosse septique, etc...; la PAH peut être cumulée avec une subvention de sortie d'insalubrité, si ce caractère a été constaté officiellement.

- * pour les personnes âgées, certaines caisses de retraite pourront apporter leur concours (cumulable avec la PAH),

EXEMPLE

Une retraitée de 58 ans.

- Travaux réalisés : changement de la chaudière, réfection de la cheminée, de la porte d'entrée. Total 27 700 F
- Montant de la PAH : 25 %, soit 6 900 F :
- Aides de la caisse de retraites et caisses complémentaires 6 750 F
- Apport personnel : 14 000 F

La subvention est égale à...50 %.

Vous êtes PROPRIETAIRE BAILLEUR

Vous désirez réhabiliter un logement pour le louer. L'ANAH (Agence pour l'Amélioration de l'Habitat) vous accorde des aides importantes, de 35 à 40 % du montant total des travaux. Les conditions ne sont plus liées aux revenus ni aux demandeurs, mais au logement lui-même. Il y a deux types d'aides :

Aides de mises au confort

- * le logement doit être construit avant le 1er septembre 1948.
- * pour les commerces ou bâtiments agricoles, les propriétaires ne peuvent prétendre à ces aides.
- * un élément de confort au moins doit manquer (salle d'eau, WC intérieurs ou chauffage) avant les travaux.

Le bailleur s'engage à louer le logement rénové pendant au moins 10 années en contrepartie de l'obtention des aides. Il peut choisir de conventionner son loyer, ce qui permet au locataire d'avoir accès à l'aide personnalisée au logement. Le conventionnement ouvre droit à une majoration de subvention pour le propriétaire.

Exemples de travaux d'économie d'énergie :

- * Remplacement d'une chaudière de plus de 12 ans ;
- * Remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries isolantes ;
- * Pose de volets pleins ;
- * Survitrage, pose d'un isolant mural ou dans les combles ;
- * Installation de ventilation mécanique contrôlée, etc...

Attention : Dans tous les cas les travaux ne doivent être entrepris qu'après accord écrit.

Un exemple de réhabilitation :

Montant global de l'opération	270 000
Montant de la subvention ANAH accordée (le propriétaire a opté pour le conventionnement)	110 000
Apport personnel	50 000
Prêt bancaire <u>Prêt conventionné</u>	110 000
Montant du loyer conventionné	1 484
Montant des mensualités de prêt (exemple de prêt conventionné taux fixe	
10 ans	1 432
15 ans	1 158

Taxe d'Habitation

Code Postal 29217
Téléphone 89.00.07

En vue d'assurer la mise à jour du rôle des assujettis à la taxe d'habitation, je vous demande de bien vouloir compléter les rubriques ci-dessous et faire retour du présent questionnaire au secrétariat de la mairie avant le 20 février 1988.

Cette formalité vous évitera éventuellement toute démarche auprès du service des impôts au cours de l'année 1988.

D'avance merci
Le Maire,
J-F LE BORGNE

-
- ◊ Nom du déclarant :
 - ◊ Date et lieu de naissance :
 - ◊ Situation de famille :
 - ◊ Adresse du logement :
 - ◊ Date d'entrée dans les lieux :
 - ◊ Adresse précédente :
- ◊ Prénom :

Composition de la famille :

NOM	Prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	Qualité (1)	Situation au 1.1.88. (2)

(1) Père, mère, fils, fille, etc..

(2) Infirmes, scolaire, étudiant, demandeurs d'emplois, etc..